



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 27 décembre 2023

Interdiction temporaire de la pêche, de la récolte et de la commercialisation en vue de la consommation de l'ensemble des coquillages du Bassin d'Arcachon et du banc d'Arguin

Plusieurs cas de toxi-infections alimentaires collectives ont été portés à la connaissance des services en charge de la sécurité sanitaire. Des enquêtes de traçabilité sont en cours mais plusieurs signalements indiquent que les huîtres issues du Bassin d'Arcachon sont en cause.

Par ailleurs, des analyses menées sur des huîtres en élevage sur le Bassin d'Arcachon confirment la **présence de norovirus**. Les symptômes sont ceux de la gastro-entérite aiguë et aucun cas grave n'est à déplorer à ce jour.

En conséquence, le préfet de la Gironde Étienne GUYOT a décidé, ce mercredi 27 décembre, en concertation avec les représentants des organisations professionnelles de la pêche et de la conchyliculture, sur la base des avis motivés des autorités sanitaires et des conclusions unanimes des membres de la commission départementale sanitaire, **d'interdire provisoirement les activités de pêche, de récolte et de commercialisation destinées à la consommation humaine des coquillages en provenance du Bassin d'Arcachon, y compris du banc d'Arguin.**

À compter de ce jour, les lots de coquillages récoltés ou pêchés sur ces zones doivent être **retirés de la vente**. Il est demandé aux personnes qui détiendraient des coquillages provenant de ces zones de **ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente**.

La pêche de loisir de coquillages est de fait également interdite.

Cette mesure sera levée dès lors que la qualité sanitaire des coquillages sera redevenue pleinement satisfaisante.

Bureau de la communication interministérielle

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99
Delphine SALVA : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex